

M. Mayer: Monsieur le Président, le comité des transports a tenu soixante-six réunions. Le secrétaire parlementaire a assisté à chacune, si je ne m'abuse. Nous avons expliqué cette proposition en long et en large. S'il est trop obtus pour avoir saisi de quoi elle retourne pendant toutes ces séances, je doute de pouvoir la lui expliquer en dix minutes.

Par le gel du tarif, nous voulions tout simplement contenir les frais des producteurs pendant encore trois ans au moins. Il suffisait, à notre avis, que le gouvernement puise un milliard de dollars dans le Trésor public trois années de suite pour les donner aux chemins de fer. Si les chemins de fer font ensuite des investissements qui sont censés nous procurer des emplois, ce sera grâce aux injections annuelles de un milliard de dollars du gouvernement. Les producteurs ne devraient pas être mis à contribution dans l'intervalle.

Il est à signaler qu'au comité, le mardi 13 septembre, si je me souviens bien, ce même secrétaire parlementaire nous a reproché de ne rien comprendre parce que nous parlions des frais d'immobilisation des chemins de fer et de leurs coûts constants, en disant qu'il ne faudrait pas priver les chemins de fer de cet argent. Le lendemain soir, il s'est présenté avec un amendement émanant du gouvernement en disant qu'il se pencherait sur les coûts d'immobilisation. Nous avons dit à peu près la même chose, si ce n'est que nous avons fait valoir le point de vue des producteurs. Nous avons dit qu'au cours de la révision, il ne fallait pas demander aux producteurs de payer davantage. Le gouvernement se livre à cette étude sans se préoccuper du sort des producteurs, il n'y a que les chemins de fer qui comptent et, en attendant, il demande aux producteurs de payer davantage.

Le secrétaire parlementaire a parlé en termes ronflants de tous les emplois que cela créerait. C'est peut-être vrai. Néanmoins, à quoi bon créer de nombreux emplois dans les montagnes pour installer des voies si vous réduisez au chômage 30,000 ou 40,000 producteurs des Prairies? Où est la logique? Tels sont les chiffres que nous avons entendus en voyageant dans les Prairies cet été. Si nous voulons créer des emplois, au moins soyons logiques.

Si vous chassez les agriculteurs de leurs fermes en les poussant à la faillite, ils iront s'installer en ville. Les agriculteurs ne se retrouveront pas en chômage. Ce sont les gens des villes. Quand les agriculteurs s'installent en ville, ils trouvent du travail. Ils prennent la place des autres, c'est un fait bien connu. Il est facile de constater ce phénomène dans n'importe quelle ville. Si un employeur a la possibilité d'embaucher un agriculteur, il lui accorde la préférence. L'agriculteur ne restera pas sans emploi. Quand le secrétaire parlementaire parle de créer des emplois, il devrait comprendre quelles seront les conséquences de cette mesure pour l'agriculture des Prairies et la situation de l'emploi.

Nous parlons de tout l'argent dont les chemins de fer ont besoin pour investir dans les montagnes et construire des doubles voies. J'aimerais vous citer les propos publiés le 12 juin par Wood Gundy au sujet du Canadien Pacifique. Je vais vous lire un paragraphe intitulé «Les bénéficiaires du CP»:

En raison de son avantage sur les entreprises et de la révision de la loi sur le Nid-de-Corbeau, nous nous attendons que le CP enregistre des bénéficiaires records en 1985. Néanmoins, comme dans le cas des entreprises privées, ce virage s'amorcera graduellement en 1983 avec un bénéfice probable par action de \$2.90,

Transport du grain de l'Ouest—Loi

contre \$2.60 pour 1982. Néanmoins, pour 1984 et 1985, des bénéficiaires de \$6.50 et \$10 respectivement devraient dissiper tous les doutes quant au dynamisme de la plus grande société du Canada.

Cette analyse de quatre pages fait ressortir que le nouveau tarif du Nid-de-Corbeau aura un effet appréciable sur les actions de CP: leur valeur va augmenter. On s'attend à des bénéficiaires sans précédent en 1984 et 1985.

M. Flis: Qu'y a-t-il de mal là-dedans?

M. Mayer: Rien du tout. Il n'y a rien de mal à faire de l'argent, et je serais le dernier à m'en plaindre. Je dis tout simplement que, si vous voulez être logiques et ne pas vous contredire, il faut que vous défendiez les intérêts des producteurs que nous avons entendus au cours de nos déplacements. Quand, d'une part, les céréaliers nous disent qu'ils vont faire faillite et que, d'autre part, le CP s'attend de faire des bénéficiaires sans précédent, nous nous demandons où est la justice. Si les députés qui représentent les agriculteurs de l'Ouest n'en parlent pas, ils ne sont pas tout à fait sincères et manquent à leur devoir. Si le secrétaire parlementaire tient à parler des emplois, il devrait dire ce qu'il en est exactement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence ne met pas en doute la sincérité des remarques du député, mais elle se demande en quoi elles se rapportent à l'amendement que nous étudions. Le député pourrait peut-être expliquer comment ses propos se rattachent directement à l'amendement.

M. Mayer: Monsieur le Président, ils sont tout à fait à propos, car, essentiellement, ce projet de loi s'adresse aux chemins de fer. C'est une mesure de réglementation. Si on doit se fonder sur les règlements et les coûts des sociétés ferroviaires pour fixer les paiements qu'elles recevront, le projet de loi devrait contenir une disposition pour obliger les sociétés à maintenir leurs coûts au strict minimum. Je ne fais que signaler le manque de logique du secrétaire parlementaire. Cette mesure est tellement favorable aux chemins de fer que, d'après Wood Gundy, les bénéficiaires du CP seront sans précédent. Par ailleurs, les producteurs nous ont dit qu'ils seront acculés à la faillite si ce projet de loi est adopté. L'amendement forcera les chemins de fer à faire preuve d'efficacité, donc à réduire les coûts des producteurs. Du même coup, les actions du CP n'augmenteront pas autant que ne le prévoit ce document, ce qui nous permettra d'épargner les dollars du contribuable. Je crois soulever une question qui touche de très près cet amendement.

● (1250)

Si vous voulez que je vous convainque davantage, monsieur le Président, donnez-moi un peu plus de temps et je me ferai un plaisir de poursuivre.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je conçois fort bien que le député tente de convaincre la présidence que ses observations sont tout à fait pertinentes. Cependant, la présidence doit lui rappeler que nous débattons maintenant un amendement touchant les fonctions de l'administrateur. A l'étape du rapport, le débat doit être plus rigoureux et pertinent que ce qui se fait généralement au comité. C'est dans ce sens que j'invite le député à en venir au fait.